

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 22.12.2020	Dossier complet le : 22/01/2021	N° d'enregistrement : 2020-5066

1. Intitulé du projet

Urbanisation de la 3ème tranche du lotissement "Les Coprins" sur la commune d'ARGENTRÉ.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de ARGENTRÉ

Nom, prénom et qualité de la personne

Christian LEFORT, maire de la ville

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2	1	5	3	0	0	0	7	0	0	0	1	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N° 39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	-La superficie total du projet de lotissement d'habitations "Les Coprins" est de 7,8 ha. (tranches 1 à 3).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

le projet de lotissement "Les Coprins" a fait l'objet d'un dossier "loi sur l'eau" qui a reçu un récépissé de déclaration en date du 15 mars 2013. Il indique une surface totale desservie est de 7,8 ha.

Ce projet de lotissement est prévu en 3 tranches.

Les tranches 1 et 2 ont été réalisés. La tranche 3, d'une surface de 3,3 ha prévoit 54 logements en privilégiant une forme individuelle.

- le projet respect une densité de 16 logements / hectare.

Le projet prévoit plusieurs voies de circulation interne pour desservir les différents logements ainsi qu'un ouvrage de rétention des eaux pluviales implanté dans la partie Sud du projet (= point bas).

4.2 Objectifs du projet

La ville de ARGENTRÉ étant située à proximité de l'autoroute A 81 - E 50 (axe à 2 x 2 voies) avec un échangeurs à proximité et à environ 10 kilomètres à l'Est de Laval, est une ville attractive.

Aussi, elle doit répondre à une demande de logements pour accueillir de nouvelles populations.

L'objectif de ce projet est donc de répondre au besoin de logement sur la commune.

L'aménagement de cette troisième tranche du lotissement "les Coprins" prend en compte les orientations d'aménagement et de programmation prévu au PLUi de Laval aggro, pour la ville d' ARGENTRÉ.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Lors de la phase travaux de cette troisième tranche, seront réalisés :

- les excavations et déblais pour la réalisation des fondations des habitations, parkings et voiries, ainsi que pour l' ouvrage de rétention des eaux pluviales (bassin tampon)
- les tranchées pour la mise en place des réseaux souples et des réseaux EU et EP,
- la construction des habitations constituant ce projet.
- la réalisation des aménagements paysagers extérieurs (plantation d'arbres et engazonnement des espaces verts)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

D'après la programmation, cette troisième tranche prévoit 54 logements.

Les principaux enjeux identifiés et à prendre en compte dans le projet sont les suivants :

- Accueillir de nouveaux habitants avec une mixité fonctionnelle et sociale (accueillir des primo accédant, jeunes ménages avec enfants
- Sécuriser les circulations piétonnes et automobiles.
- préserver les éléments paysagers valorisant le site.
- gestion de la ressource en eau et des eaux pluviales
- optimiser l'utilisation du foncier par une densité minimum à respecter

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet est soumis à permis d'aménager.
 - Le projet a été soumis à un dossier de déclaration "loi sur l'eau" (articles R 214 - 32 du code de l'environnement) car concerné par la rubrique 2.1.5.0 puisque le projet est compris entre 1 et 20 ha. Surface déclarée de 7,8 ha.
 - le projet est également soumis à cette procédure d'examen au cas par cas (catégorie de projet n°39) car avec l'urbanisation de la tranche 3 de 3,3 ha, la surface de ce projet dépasse maintenant les 5 ha.
- Rappel : La surface totale des tranches 1 et 2 était en dessous du seuil de 5 ha.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface totale du projet =	7,8 ha,
- Surface de la tranche n°3 =	3,3 ha
La tranche 3 de ce projet prévoit 54 logements (habitats individuels libres + logements sociaux) respectant une densité de 16 logements / ha.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

En entrée Nord de la zone agglomérée, à proximité de la RD 32 et en continuité de la zone agglomérée (= 2ème tranche du lotissement "les Coprins").

Commune de ARGENTRÉ (53 210).

Coordonnées géographiques¹ Long. 00° 63' 54" O Lat. 48° 09' 05" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Il s'agit de la 3ème tranche (3,3 ha) du lotissement "Les Coprins" qui a déjà fait l'objet d'un dossier de déclaration "loi sur l'eau".
 Il a reçu un récépissé de déclaration en date du 15 mars 2013 et la surface totale déclarée du lotissement (3 tranches) était de 7,8 ha).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF, la plus proche du projet est située à environ 0,8 kilomètre à l'Est du projet au niveau de la rivière "La Jouanne". Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 n° 520005796 : "Bords de la Jouanne entre Saint Céneré et Argentré".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le PLUi intercommunal, qui référence les zones humides, le site retenu pour le projet est situé hors zone humide. Une visite de terrain avec sondage pédologique confirme que le site est hors zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En Mayenne, les risques ayant fait l'objet d'un PPR sont le risque inondation et mouvement de terrain. La commune de ARGENTRÉ n'est pas concernée par un PPRN ni par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas sur un site ou un sol pollué. Il n'est pas répertorié de sites pollués ou potentiellement pollués sur le site ni à proximité immédiate.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un captage d'eau destiné à la consommation humaine sur la commune de ARGENTRÉ, situé au lieu - dit Mont-Roux. Le site d'étude est situé hors des périmètres de protection de ce captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 (directive habitats) le plus proche du projet est situé à environ 5,5 kilomètres à vol d'oiseau au Nord et Nord - Est du projet. Il s'agit du site n° FR5202007 "Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du lotissement ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans les eaux de surface ou souterraine. Cependant, comme pour tous les projets de lotissement, il va engendrer une hausse de la consommation d'eau pour alimenter les futurs logements en eaux potable : sanitaire, salle de bain, cuisine. l'alimentation en eau potable se fera à partir du captage de "Mont-Roux" à ARGENTRÉ.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas de modification prévisibles des masses d'eau et ne devrait pas impliquer de drainage des terrains. Une étude géotechnique sera réalisée et permettra de connaître la profondeur de la nappe d'eau souterraine. Le puits existant sur site sera rebouché, pour éviter toute pollution directe de la nappe d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour l'ensemble du projet, il est trop tôt pour savoir s'il y aura un excédent de matériaux, cependant l'équilibre déblais / remblais sera recherché. Il pourrait y avoir un excédent de terre suivant l'importance des bassins tampons et des voiries.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de données mais peu de chance que le projet soit déficitaire compte tenu des décaissements nécessaires pour le bassin tampon et les voiries.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact sur la biodiversité sera très faible car les parcelles retenues pour cette 3ème tranche du lotissement sont : - une grande parcelle agricoles en culture - une petite parcelle servant pour le dépôt de terre et de pierres Il n'existe pas de milieu aquatique au sein du projet : pas de mare, pas de ruisseau, pas de zone humide. La majorité des haies sera préservée, sauf pour réaliser les voiries. Les haies périphériques seront conservées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 5,5 kilomètres du plus proche site Natura 2000. Le projet n'aura pas d'impact négatif sur un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact du projet sur une zone sensible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une consommation d'espace agricole puisqu'il prendra la place d'une parcelle agricole actuellement en culture.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPR technologique sur ARGENTRÉ.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de ARGENTRÉ n'est pas concernée par un PPRN. Le projet est situé hors zone inondable. retrait - gonflement des argiles = site en zone d'aléa faible. remontée de nappes : hors zone sensible aux inondations de cave et aux débordement de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de lotissement d'habitation n'est pas de nature à induire des risques sanitaires. Le projet ne semble pas concerné par des risques sanitaires : pas de site pollué au sein du site retenu pour le projet
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature du projet, celui - ci générera un trafic supplémentaire au niveau de la voie desservant ce projet (RD 32 en limite Est du projet). Trafic plus important aux heures de pointes le matin et en fin de journée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic de véhicule engendrera une élévation du niveau sonore en journée mais pas la nuit. Cependant, ce projet étant destiné à de l'habitat, aucune installation susceptible de générer des nuisances sonores ne viendra s'implanter sur le site. Pas de source de bruit particulière autour du projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu de la nature du projet (habitations), celui ci n'est pas de nature à engendrer des odeurs.</p> <p>Le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de sa phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de vibration. Des vibrations sont à prévoir lors de la phase de travaux, notamment lors du compactage des matériaux (réalisation des voiries et parkings...) = impact temporaire.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage de la voirie engendrera des émissions lumineuses. Une étude pourrait être réalisée pour réduire ces émissions : localisation des réverbères, orientation de l'éclairage, durée de l'éclairage, type d'éclairage : LED...). La réglementation sur l'exigence d'éclairage devra être respectée.</p> <p>Le projet est situé en limite de la zone agglomérée et de lotissement équipés de réverbères induisant des émissions lumineuses (lorsqu'ils fonctionnent).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>- gaz d'échappement. Compte tenu de la nature du projet, la vitesse de circulation sera réduite. Les rejets de gaz d'échappement en seront d'autant réduit.</p> <p>- chauffage des habitations suivant leur nature.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>- les rejets liquides engendrés par le projet seront le rejet d'eaux pluviales induits par l'imperméabilisation des sols. Le projet a fait l'objet d'un dossier de déclaration "loi sur l'eau", mais compte tenu des petites modifications celui-ci fera l'objet d'un porté à connaissance auprès de la "police de l'eau". Il est maintenant prévu une gestion des EP à la parcelle avec infiltration et des noues de collecte le long de certaines voiries (suivant les contraintes).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La 3ème tranche du lotissement engendrera des effluents d'eaux usées en provenance des habitations. L'ensemble des eaux usées sera traité par la station d'épuration d'ARGENTRÉ. Sa capacité de traitement est de 4 000 EH (=240 kg DBO5/j). En 2018, la charge maximale en entrée était d'environ 42 % de sa capacité nominale. Les effluents générés par le projet (environ 8 Kg DBO5/j) représenteront donc environ 3,3 % de sa capacité nominale. La Station ne sera donc pas saturée.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des déchets pendant sa phase de travaux (déchets de chantier triés dans différentes bennes pour le recyclage) et pendant sa phase d'exploitation (déchets ménagers). Cependant, les déchets produits ne seront pas dangereux. Les déchets ménagers seront pris en charge par la filière de ramassage et de traitement appropriée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de patrimoine architectural et culturel à proximité du projet.</p> <p>Pas de données concernant les vestiges archéologiques car le site n'a pas fait l'objet d'étude archéologique préventive.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Le projet induira l'arrêt de l'exploitation de la parcelle agricole en culture.</p> <p>L'aménagement du site induira une modification urbanistique : passage d'un site sans bâtiment à un site avec des bâtiments (maisons).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures prévues, au stade actuel du projet et qui devront certainement être complétées, sont:

- Conservation des haies se trouvant autour de la 3ème tranche
- Plantation d'une haie
- mise en place de noues de collecte des EP
- gestion des EP à la parcelle avec infiltration et mise en place de noue de collecte des EP le long de voiries
- comblement du puits conformément à la réglementation
- aménagement paysager et végétalisation
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires au niveau des espaces verts et gestion différenciée des espaces verts

- ...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé car :

- la tranche 3 fait parti d'un lotissement dont les 2 1ères tranches sont déjà réalisées et que les impacts environnements ont déjà été abordés : conservation des mares existantes...
- l'ensemble du projet a déjà fait l'objet d'un dossier "loi sur l'eau"
- les enjeux environnements au sein de la tranche 3 sont très faibles : pas de mare, pas de ruisseau, pas de zone humide...
- il sera réalisé un "Porté à Connaissance" pour informer "la police de l'eau" des modifications qui ont des impacts positifs : mise en place de noues de collecte, gestion des EP à la parcelle, rebouchage du puits.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Réalisation d'un complément à ce "Cerfa" concernant les investigations de terrain de mai 2020 et de son contexte environnemental.

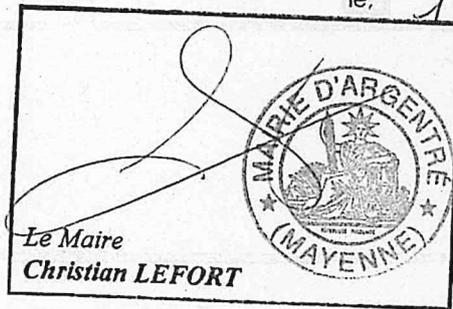
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ARGENTRÉ

le, 12/11/2020

Signature


Le Maire
Christian LEFORT

